



Lycée Polyvalent Boissy D'Anglas



GUIDE PARENTS

Lycée *mode d'emploi*

Tout savoir sur la scolarité de votre enfant

2026/2027

Lycée Polyvalent Boissy D'Anglas – Lycée des Métiers de l'énergie et de ses utilisations



Le mot du Proviseur

Bienvenue au lycée Boissy d'Anglas, un lieu où l'excellence éducative se conjugue avec l'accompagnement de chaque élève, afin qu'il puisse se réaliser pleinement et atteindre ses objectifs personnels et professionnels.

L'excellence que nous visons n'a rien d'élitiste : elle repose sur l'engagement et la rigueur de tous, avec un respect absolu des capacités et des aspirations de chacun. Nous croyons fermement que chaque élève mérite de trouver sa place et de progresser à son rythme, afin d'atteindre son plus haut potentiel.

Nous attachons une grande importance à ce que nos élèves vivent leur scolarité dans un climat de bienveillance et de fermeté. Bienveillance pour encourager et soutenir sans jamais relâcher l'exigence. Fermeté pour accompagner chaque jeune vers l'atteinte de ses objectifs, en instaurant des repères clairs et des valeurs solides.

Le bien-être au lycée est au cœur de notre projet : nous offrons à nos élèves la possibilité de participer activement à la vie du lycée, de s'investir dans des projets collectifs et de faire entendre leur voix, car nous sommes convaincus que ce sont eux qui font vivre l'esprit de notre établissement.

Enfin, notre engagement en faveur du développement durable témoigne de notre volonté de former des citoyens responsables.

Excellence, bienveillance et fermeté : telles sont nos valeurs qui nous guident dans l'accompagnement de chaque élève vers la réussite.

Nous vous souhaitons une excellente découverte de notre établissement.

Le Proviseur
Jean-Pierre PINTO



Sommaire

	<i>Projet d'établissement</i>	03
01	Organisation du lycée	
	1.1 Infos pratiques	04
	1.2 Organigramme	05
	1.3 Filière de formation	06
	1.4 Accompagnement spécifiques pour les élèves	08
02	La Vie scolaire	
	2.1 Les absences	09
	2.2 La vie de l'élève	11
03	Vie quotidienne au lycée	
	3.1 Intendance (Restauration et Bourses)	13
	3.2 Pass' Région Jeunes et Pass' Culture	14
	3.3 CDI	15
	3.4 Internat	16
04	Personnels ressources	
	4.1 Infirmerie	17
	4.2 PsyEN	18
	4.3 Assistante sociale	19
05	Accompagnement et orientation	
	5.1 Calendrier scolaire 2026-2027	20
	5.2 Les différentes étapes de l'orientation	21
	5.3 Épreuves du Bac	22
	5.4 Ouverture Internationale	24
	5.5 Nos spécificités	25
	5.6 Dispositif des Cordées	26
	<i>Plan du lycée</i>	27

Projet d'Établissement

➤ Connaissance

Développer les savoirs, compétences, parcours et culture des élèves, en lien avec leurs projets d'avenir

- 1.1 Orientation et ambition scolaire
- 1.2 Dispositifs pédagogiques intégrés pour renforcer les acquis scolaires
- 1.3 Éducation culturelle et artistique ambitieuse
- 1.4 Communication sur les actions et les projets
- 1.5 Faire acquérir les compétences du citoyen responsable

Indicateurs de suivi :

- 1. Taux de participation aux actions d'orientation et citoyennes (MDL, CVL, ...).
- 2. Nombre de projets pédagogiques et culturels (artistiques, interdisciplinaires, ateliers...).
- 3. Utilisation des dispositifs d'accompagnement (soutien, tutorat, neuro-classe, internat,...).
- 4. Nombre d'actions de communication interne/externe (publications, événements, ...).
- 5. Progression mesurée par des retours élèves sur l'efficacité des dispositifs (questionnaires).

➤ Attention

Développer un climat scolaire propice à la concentration, au bien-être et à l'engagement dans les apprentissages

- 2.1 Favoriser un climat scolaire serein et sécurisant
- 2.2 Favoriser la concentration en améliorant les conditions matérielles et environnementales
- 2.3 Encourager l'engagement et la motivation des élèves

Indicateurs de suivi :

- 1. Taux d'incidents et de rapports disciplinaires (suivi CPE, dispositif Phare).
- 2. Nombre d'élèves impliqués dans des projets, clubs ou actions de médiation, engagement
- 3. Taux d'utilisation des espaces dédiés au travail, au repos
- 4. Résultats des enquêtes élèves/personnels sur la motivation, la qualité des relations et le climat scolaire

➤ Temps

Créer les conditions d'un temps scolaire bien utilisé, régulier et porteur d'efficacité, d'équilibre et d'équité pour tous

- 3.1 Prendre du temps
- 3.2 Gagner du temps
- 3.3 Développer le temps international
- 3.4 Consolider les temps de l'Égalité

Indicateurs de suivi :

- 1. Nombre et diversité des activités sur les temps banalisés (clubs, semaines à thèmes, ...).
- 2. Taux de retard et d'absentéisme (par période, par classe).
- 3. Taux de participation aux dispositifs d'accompagnement ou de révision (prépas, tutorat, ...).



1.1 Infos pratiques

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Sauf le mercredi jusqu'à 16h00

Standard : 04 75 69 25 50 - Email : ce.0070001n@ac-grenoble.fr

Nous contacter

VIE SCOLAIRE

De 7h30 à 18h du lundi au vendredi

Tel. : 04 75 69 25 51

E-mail : vie-scolaire1.0070001n@ac-grenoble.fr

Pronote : VIE SCOLAIRE 1

INTERNAT

Dés 18h00 et le mercredi après-midi

Tel. : 06 24 29 24 01 (urgences)

E-mail : vie-scolaire1.0070001n@ac-grenoble.fr

SECRÉTARIAT/INTENDANCE

- Intendance

E-mail : intendance.0070001n@ac-grenoble.fr

- Secrétariat du Proviseur

E-mail : ce.0070001n@ac-grenoble.fr

- DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques)

E-mail : ddfpt.0070001n@ac-grenoble.fr



Accès à l'établissement

L'accès à l'établissement se fait par l'entrée principale située Place Michelet. Les élèves doivent présenter leur carte de lycéen à l'entrée. Les parents souhaitant accéder à l'établissement doivent se présenter à l'accueil située 50 avenue Jean Jaurès et justifier le motif de leur visite.

Point important à retenir :

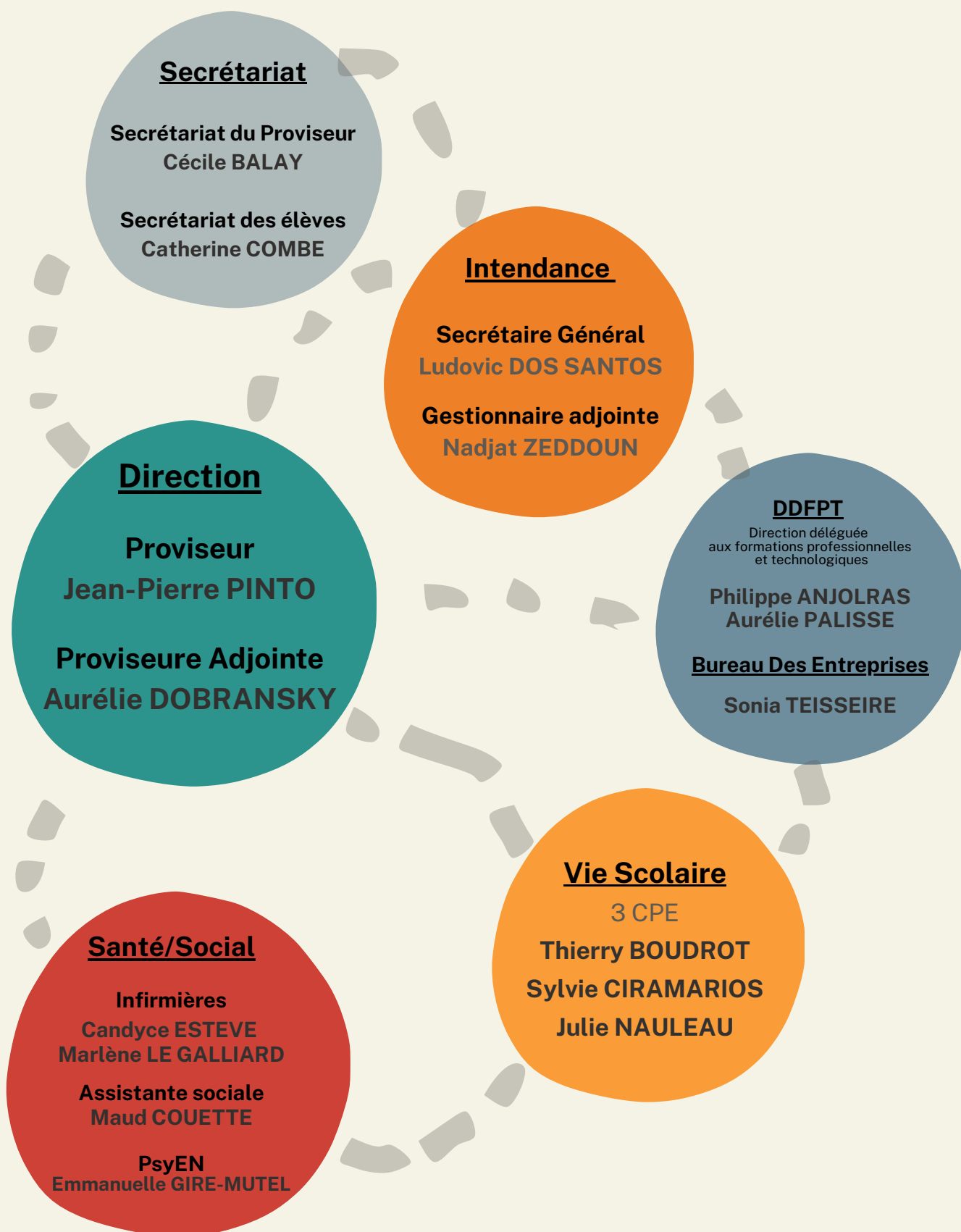
- Les sorties pendant les heures de cours ne sont autorisées qu'avec une autorisation parentale préalable et validation de la vie scolaire.

Horaires ouverture portail place Michelet :

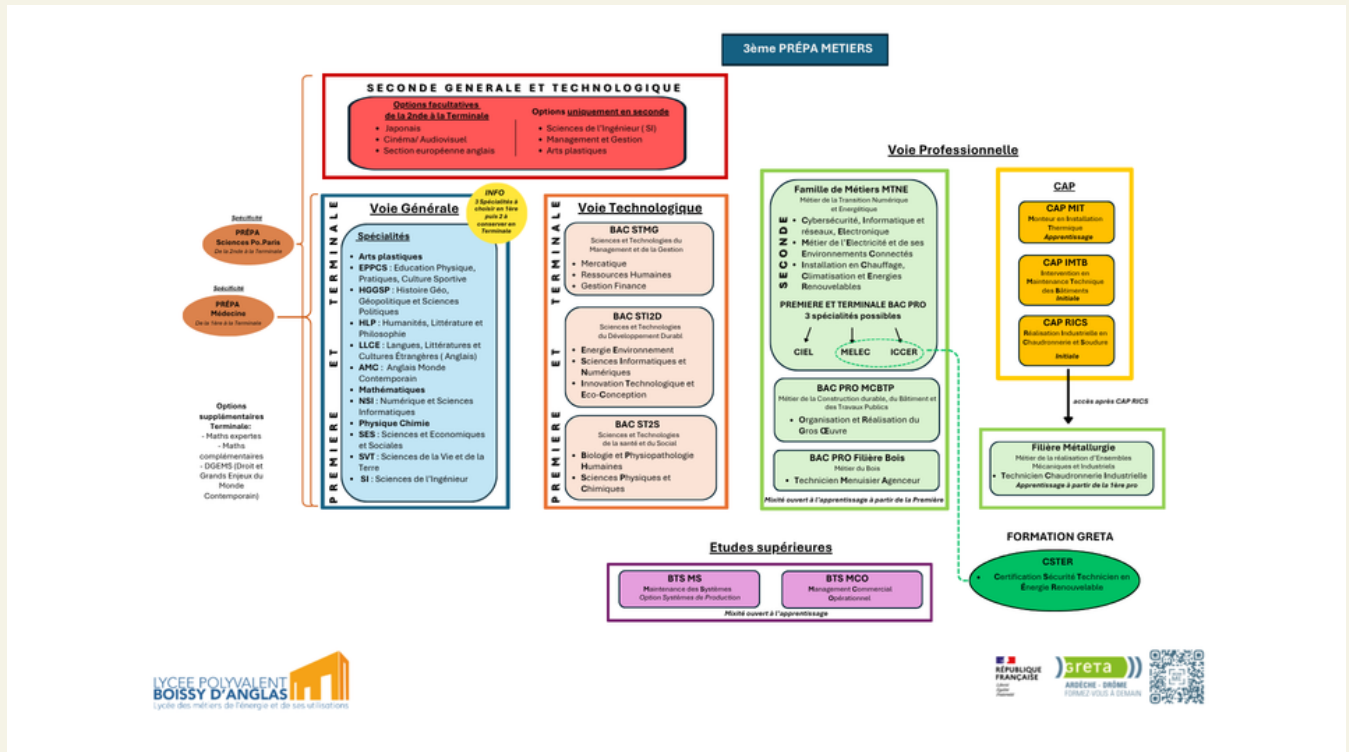
- | | |
|---------------|-----------------------|
| • 7h30-08h00 | • 13h25-13h35 |
| • 8h25-8h35 | Sauf le jeudi |
| • 08h45-9h00 | • 13h50-14h05 |
| • 9h45-10h10 | • 14h45-15h00 |
| • 10h50-11h05 | • 15h45-16h05 |
| • 11h25-11h35 | • 16h55-17h05 |
| • 11h50-12h05 | • 17h25-17h35 |
| • 12h25-12h35 | Seulement le vendredi |
| • 12h50-13h05 | • 17h50-18h15 |
| | • 18h40-18h50 |

**La sécurité de tous est notre priorité.
Merci de respecter les consignes d'accès.**

1.2 L'Organigramme



1.3 Filières de formation



1.4 Accompagnements spécifiques pour les élèves

➤ PAP - Projet d'accueil personnalisé

Un PAP est mis en place si votre enfant a des troubles des apprentissages (DYS...) qui nécessitent des adaptations pédagogiques. Il doit être réévalué lors de chaque année scolaire.

Pour plus d'informations, se rapprocher du professeur principal de votre enfant. Les dossiers sont suivis au secrétariat des élèves, auprès de Catherine COMBE.

➤ PAI - Projet d'accueil individualisé

Un PAI est mis en place en cas de problème médical : suivi nécessitant des soins, prise de médicaments sur le temps scolaire, ou conduite à tenir en cas d'urgence.

Il doit être renouvelé chaque année scolaire.

Pour l'internat, tous les médicaments doivent être préparés à l'avance par les parents.

Pour plus d'informations, se rapprocher des infirmières scolaires.

➤ PPS - Projet personnalisé de scolarisation

Un PPS est mis en place si votre enfant est en situation de handicap reconnue par la Maison Départementale de l'Autonomie (anciennement MDPH).

Une réunion d'équipe de suivi a lieu chaque année avec l'enseignant(e) référent(e) pour réajuster si besoin les aménagements nécessaires à sa scolarité.

Pour plus d'informations, se rapprocher de Mme MAMOUSSE, référente PPS locale : referent07.annonay@ac-grenoble.fr

Quelques mots sur le Groupe de Prévention et Suivi (GPS)

Le GPS est une commission composée des CPE, l'Assistante Sociale, les Infirmières, la PsyEN, le service gestion, le Proviseur et le/la Proviseur(e) Adjoint(e) et un ou plusieurs enseignants, pour analyser chaque semaine les "signaux faibles" (baisse des notes, changement de comportement...) pouvant amener à de plus grandes difficultés et suivre les actions menées pour les résoudre.





2.1 Les absences = PRONOTES

La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative, et les parents.

Les modalités d'accès à l'Espace Parents et l'Espace Élèves dépendent de l'établissement. En début d'année, l'établissement vous communique ces modalités ainsi que votre identifiant et votre mot de passe qui ne sont pas forcément identiques d'une année sur l'autre.

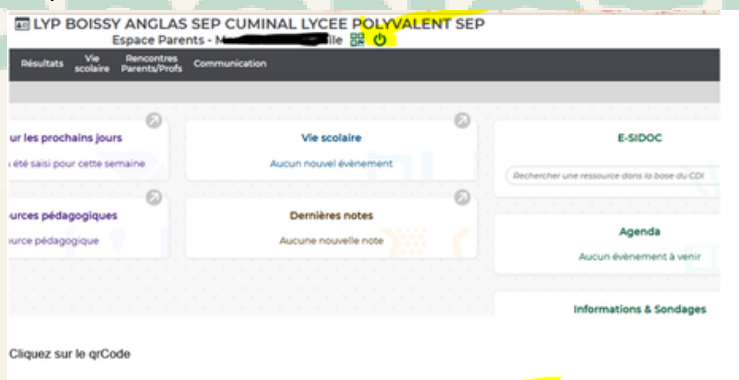
Vous pouvez vous connecter :

- depuis un ordinateur, à l'adresse : **<https://0070001n.index-education.net/pronote/?login=true>**, ou directement à l'application PRONOTE, avec l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été transmis.
- depuis un téléphone, via l'application mobile : en la téléchargeant, avec l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été transmis.



Mémo : Comment récupérer son mot de passe perdu

1. Se connecter au site : <https://0070001n.index-education.net/pronote/?login=true>
2. Cliquer sur le petit carré à droite à côté de votre nom



3. Choisir un code à 4 chiffres, un QR code apparaît
4. aller dans l'application mobile Pronote 2026, sur votre téléphone
5. Appuyer sur + (en bas à droite de votre écran)
6. Ajouter un compte avec un Qr Code et Scanner le Qr Code qui est sur l'écran de votre ordinateur
7. Valider avec le code à 4 chiffres que vous avez choisi
8. Se connecter au compte avec le téléphone.
9. Et indiquer **oui** à la question : se connecter automatiquement

Gestion des absences et sanctions:

- Toute absence non justifiée génère 1h00 de retenue. Attention, la validité de la justification est la charge des CPE.
- Aucun retard ne sera toléré (sauf transport scolaire) : Étude obligatoire jusqu'à la prochaine sonnerie.
- Toute retenue non honorée génère 1 journée d'exclusion.
- Un nombre d'absences trop important, surtout si les absences sont justifiées, mais non validées par les CPE, génère une procédure d'alerte à l'attention des parents puis des services académiques.

Quelques mots sur l'assiduité

Chaque élève a droit à l'éducation.

Ce droit à l'éducation a pour conséquence associée un devoir : l'obligation d'assiduité. Cette obligation s'impose à tous les élèves.

L'assiduité est l'une des premières conditions de la réussite scolaire et de la réussite aux examens qui sont nos priorités. Elle est également indispensable pour préparer l'avenir et notamment les poursuites d'études. Les élèves se doivent donc d'assister à l'ensemble des cours inscrits à leur emploi du temps. Leur présence est contrôlée à chaque heure de cours dans les premiers instants. Toute absence doit être dûment justifiée, de préférence par anticipation (Via Pronote ou par mail ou téléphone). Les CPE se réservent le droit de ne pas valider les "justifications" fournies.

Aucun élève ne doit quitter le lycée sur un horaire de cours sans que cela n'ait été autorisé au préalable. En cas d'absence non prévue, les familles et responsables sont alertés le plus rapidement possible. Si les absences sont répétées, des procédures sont enclenchées pour un retour à une scolarité régulière.

Textes de loi et références :

- Code de l'Education : articles L-131-1 à L131-13
- Code pénal : articles L-227-17 et R-624-7

Prévenir d'une absence

Toute absence doit être signalée par un responsable légal le plus rapidement possible :

- | | |
|--|---|
|  PRONOTE | Connectez-vous avec les identifiants fournis en début d'année.
Rubrique VIE SCOLAIRE → CARNET → Cliquer sur le symbole "+" puis compléter les champs demandés. |
|  Mail ou téléphone | Rappel des coordonnées:
Tel. : 04 75 69 25 51
@ : vie-scolaire1.0070001n@ac-grenoble.fr |

Justifier une absence

Toute absence doit être justifiée par un responsable légal le plus rapidement possible par écrit :

RAPPEL: la validation de cette justification est de la responsabilité des CPE

- | | |
|--|---|
|  PRONOTE | Télécharger en pièce jointe le certificat médical |
|  Mail ou téléphone | Rappel des coordonnées:
Tel. : 04 75 69 25 51
@ : vie-scolaire1.0070001n@ac-grenoble.fr |
|  Élève | Justificatif directement apporter à la vie scolaire par l'élève dès son retour |



2.2 La Vie de l'Élève

Le Conseil de Vie Lycéenne (CVL)

Instance dans laquelle les lycéens et lycéennes sont associé(e)s aux décisions de l'établissement. Les 20 élus représentent leurs camarades dans les différentes instances : Conseil d'Administration (CA), conseils de discipline, commissions éducatives, Comité Fonds Sociaux, Comité Hygiène et Sécurité...

Eco-délégués

Un ou une élève volontaire est élu(e) dans chaque classe. Il/Elle joue un rôle essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour contribuer à faire du lycée un espace plus favorable à la biodiversité, et davantage engagé dans l'atténuation des émissions carbone et dans le développement des solidarités.



Maison des Lycéens et Lycéennes (MDL)



La Maison du lycéen, association placée sous la responsabilité des élèves a pour objet la coordination entre les différentes activités du lycée : scolaires, extrascolaires, éducatives, sportives et de loisirs. C'est "un lieu de rencontre et de convivialité" situé au sein de l'établissement. C'est un espace permettant l'apprentissage de la responsabilité, l'exercice de la citoyenneté et un moyen pour l'élève de développer sa personnalité, son esprit d'équipe et sa créativité.

Les membres du bureau sont élus en assemblée générale par l'ensemble des élèves à jour de leur cotisation.

La cotisation, à caractère volontaire, représente un vecteur important pour le dynamisme de la Maison du Lycéen.

Nos labels : nos valeurs

- Établissement en Démarche globale de Développement Durable

Les établissements en démarche de développement durable (E3D) associent l'ensemble de la communauté éducative, en relation étroite avec les collectivités territoriales, dans une dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement.



ÉGALITÉ+

- Label Égalité +

Vise à distinguer une approche intégrée de l'égalité mettant en cohérence l'ensemble des actions menées dans les domaines pédagogiques et éducatifs pour transmettre et faire vivre l'égalité. Cette approche se décline dans les domaines de l'enseignement, de toutes les situations d'apprentissage, des activités menées à l'échelle de la classe ou de l'établissement, de la vie scolaire et de la démocratie scolaire, de la gestion des espaces et de relations entre l'établissement, son environnement et ses partenaires.

pHARe : Agir contre le harcèlement au lycée

pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement ou le cyber harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève.

Dans le cadre de sa politique de prévention, d'accompagnement et de protection des élèves, le lycée Boissy d'Anglas est pleinement engagé dans cette action.

Il dispose d'un maillage constitué de deux coordonnateurs, appuyés par une équipe ressource comprenant des enseignants et d'autres personnels.

L'ensemble des adultes de l'établissement est impliqué dans une formation spécifique.

Un protocole a été établi pour prendre en charge efficacement chacune des situations dès lors que nous en avons eu connaissance.

C'est pourquoi il est essentiel que les élèves et les familles signalent rapidement toute situation mettant un ou des élèves en difficulté, par tous moyens à leur disposition : contact téléphonique, messageries (via Pronote ou par mail), rencontre, entretien.



Le 3018

Le 3018 est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2024, le numéro national unique de signalement des situations de harcèlement et de cyber harcèlement entre élèves.

Il est géré par l'association e-Enfance et peut-être joint par téléphone, via une application mobile, par tchat ou par mail.





3.1 Intendance

► Restauration

Les élèves utilisent la même carte pour manger au restaurant scolaire ou à la cafétéria.

Le coût d'un repas au Self est de 4,39 € ou de 1,39 € pour les apprentis (ies) - *tarifs 2026* .

Les repas sont composés pour le self d'un plat de viande ou poisson, et/ou d'un accompagnement de légumes/féculents, d'un laitage et/ou d'un dessert.

Au self, le lecteur de carte informe votre enfant de la situation de son compte. L'élève doit donc anticiper et approvisionner son compte régulièrement :

- En espèces : directement à l'intendance les lundis, mardis, et jeudis matins.
- Paiement en ligne via le site du lycée : des codes d'accès vous seront adressés d'ici fin octobre. Vous accédez au lien via la rubrique "accès rapide" sur le site internet du lycée.

Vous pouvez y consulter le solde et les consommations ainsi que recharger le solde de la carte (sauf entre 11h00 et 13h30).

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentication.php?site=aes00319>

Aucun repas n'est servi si l'élève n'a pas sa carte ou si celle-ci n'est pas approvisionnée.

► Cafétéria

Dans cet espace, créé à l'initiative des élèves, les produits peuvent être achetés à l'unité. Il existe aussi un menu composé d'un "snack du jour", d'une salade, d'un yaourt, d'un fruit et d'une brique de jus de fruit pour 3,50 € (tarifs 2026).

Ce service est accessible aux internes en supplément du forfait annuel.

► Bourses

Les familles complètent un document d'étude automatique du droit aux bourses une fois dans la scolarité.

Au lycée, Sophie LAMI CLAUSELLS, à l'intendance, s'occupe des mises en paiement et Catherine COMBE, au secrétariat des élèves, des dossiers papiers.

Des primes complémentaires à la bourse sont allouées selon la scolarité de l'enfant (prime d'équipement, prime à l'internat, prime au mérite...) .

Pour toute information, adressez vous au service académique des bourses nationales.

3.2 Dispositifs Pass'Région Jeunes et Pass Culture

Les avantages Pass'Région Jeunes

Le Pass'Région jeunes offre plein d'avantages, il est gratuit et pour tous les lycéens de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes les informations sont disponibles sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Pour les commandes, la consultation du solde, la recherche de partenaires... vous pouvez aussi télécharger l'application sur votre mobile.



Les avantages :

- Manuels scolaires
- Premier équipement professionnel
- Sport et loisirs de pleine nature
- Livres "loisir"
- Cinéma
- Spectacles et concerts
- Musées, espaces culturels et expos
- Musique et jeux vidéos
- Aide au permis de conduire
- Santé



Pass Culture

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par l'État pour permettre aux jeunes de 15 à 18 ans d'accéder plus facilement à la culture.

Il fonctionne via une application où l'on peut réserver ou acheter des activités et biens culturels : livres, cinéma, concerts, théâtre, musées, cours artistiques, abonnements culturels, ...

En pratique :

- À 15 ans les jeunes peuvent s'inscrire sur l'application et accéder à des offres gratuites.
- À 17 ans, un crédit de 50 € est attribué.
- À 18 ans : un crédit de 150 € est attribué. Un bonus de 50 € peut être versé à certains jeunes en fonction de leur situation sociale ou en cas de handicap.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site :

<https://pass.culture.fr/actualite/reforme-du-pass-culture>

LES HORAIRES :

Lundi : 8 h-18 h- Mardi : 8 h-18 h

Mercredi : 8 h-12 h

Jeudi : 8 h-18 h- Vendredi : 8 h-17 h

Le CDI peut être fermé en raison de cours dirigés par les professeures documentalistes.

3.3 CDI

Pourquoi venir au CDI ?

Pour travailler, faire une recherche, découvrir des sujets, lire, faire une pause, emprunter un document, s'informer sur l'actualité, sur l'orientation, jouer...

Les professeures documentalistes, Morgane ALFARANO et Marjolaine GUILLEMIN, peuvent vous aider pour vos recherches, vous conseiller des livres, vous accompagner pour accéder aux ressources... N'hésitez pas à les solliciter ! Elles sont à votre écoute.



Ressources du CDI et conditions de prêt

Au CDI, vous avez accès à :

- des ouvrages de fiction : romans, mangas, BD...
- des revues et des documentaires,
- des ressources pour l'orientation,
- une ludothèque.

Durée des prêts des ouvrages : 3 semaines pour les romans, 1 semaine pour les autres ouvrages. Vous pouvez emprunter jusqu'à 5 ouvrages en même temps.

Vous avez également accès à une salle informatique, équipée de 10 postes. Elle est libre d'accès, en dehors des réservations pour des séances. Impression possible, sur demande.

Règles de vie du CDI

Pour que le temps passé au CDI soit agréable pour tout le monde, merci de faire attention au bruit et de prendre soin du lieu, du matériel et des personnes présentes.

A votre arrivée au CDI, pensez à poser votre sac à l'entrée, et d'y laisser nourriture et boissons.

Le CDI comporte plusieurs espaces différents :

- un espace de lecture et de repos. Il est silencieux (3 personnes max au même endroit - ne pas déplacer le mobilier).
- un espace documentaire dédié au travail (4 par tables au max).
- un espace informatique réservé aux activités pédagogiques (3 par ordi au max).
- une salle centrale polyvalente, servant au travail et à des activités calmes (4 par tables au max).
- une salle sur demande pour des travaux en groupe.

Des animations toute l'année

Toutes les semaines : **club jeu** et **l'heure de la proj**

De temps en temps, le CDI s'installe **hors les murs**.

Et les grands rendez-vous de l'année :

- les **nuits de la lecture** (janvier)
- la **rencontre** avec un auteur ou une autrice (printemps)
- la **semaine de la presse et des médias** (mars)
- les **journées citoyennes** (contre le racisme, pour les droits des femmes, etc.)

Un CDI écolo

Au CDI, vous trouverez :

- un **coin anti-gaspi** : don de papeterie et boîte à livres,
- le **recyclage** de stylos et piles,
- une **grainothèque** au printemps...



3.4 Internat

► Un lieu pour le bien-être et la réussite scolaire

La capacité d'accueil de l'internat est de 140 places, réparties entre internat fille et internat garçon. C'est un service d'hébergement proposé en priorité aux élèves et étudiants de BTS dont le domicile est éloigné du lycée. Ce n'est pas un droit. Les élèves doivent solliciter chaque année leur inscription auprès du chef d'établissement qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser un dossier.

Chaque élève interne a droit à des conditions de travail telles qu'une dynamique de réussite puisse naître, s'installer et perdurer. Il est de la responsabilité de chacune et de chacun, et notamment des élèves internes, de garder à l'esprit ce principe.

L'équipe éducative n'a d'autre objectif que de contribuer à la réussite scolaire. Cela passe par des conditions de vie propices au travail mais aussi des conditions permettant la convivialité, l'enrichissement par le dialogue, la discussion, la rencontre avec l'autre, et la vie en communauté.

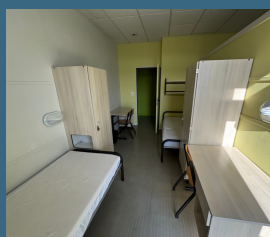
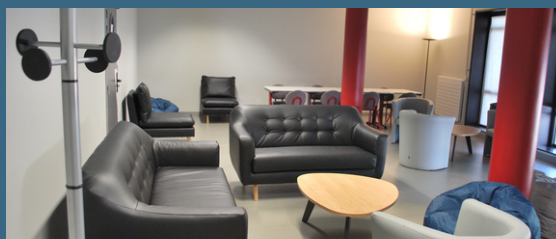
Activités conviviales

Régulièrement sont organisées diverses sorties avec les élèves internes : bowling, e-karting, assister à un match de football ou basket, ...

En parallèle, tous les mardis et jeudis ont lieu des soirées jeux . Une salle TV commune est également à disposition.

L'internat en pratique

Les élèves internes sont attendus à 18h00 le lundi, mardi et jeudi (sauf autorisation parentale pour des rendez-vous médicaux ou des activités sportives et/ou culturelles). Le mercredi après - midi, les élèves sont en sortie libre mais devront impérativement être de retour pour 18h00.





4.1 Infirmerie - La santé à l'école

La santé (physique, psychique et le bien être social) est un préalable indispensable à la réussite scolaire.

Au lycée, il y a 2 infirmières avec plusieurs casquettes : professionnelles de santé, référentes bien-être, interlocutrices de confiance et actrices de prévention.

Présentes au sein de l'établissement tout au long du parcours de santé de l'élève : de la petite blessure à l'écoute psychologique, en lien avec l'équipe éducative et les familles. Elles sont présentes pour que chaque élève se sente écouté, soutenu et en sécurité.

Attention : il arrive que l'infirmerie soit fermée car au delà de leur présence dédiée aux élèves, elles organisent d'autres événements de prévention au sein du lycée.

En effet l'infirmerie scolaire n'est pas un service de soins et il leur arrive parfois d'être indisponibles, sauf pour les urgences.



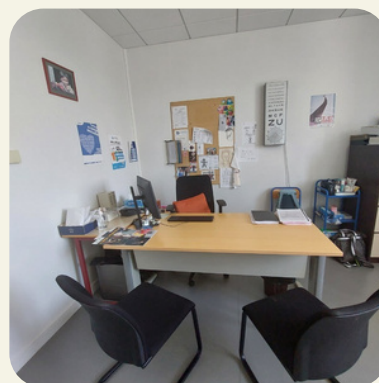
Horaires :

- 7h30 à 19h le lundi, mardi et jeudi
- 7h30 à 12h le mercredi
- 7h30 à 17h le vendredi

+ astreinte à l'internat les lundis, mardis et jeudis de 21h à 7h pour les urgences.

N'hésitez pas à nous contacter Marlène LE GALLIARD et Candyce ESTEVE Via PRONOTE ou au 04 75 69 25 68.

Dès l'inscription, et au plus tard à la rentrée de septembre, il est vivement conseillé de transmettre les informations et documents utiles pour les questions de santé, aux infirmières.



L'infirmerie se trouve au premier étage du bâtiment E



4.2 Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN)

Les psychologues de l'Éducation Nationale spécialisées en **Éducation, Développement** et conseil en **Orientaion** accueillent les élèves, parfois avec leur famille, au lycée Boissy d'Anglas deux jours par semaine ou au Centre d'Information et d'Orientaion (CIO) d'Annonay.

Au lycée, les élèves prennent rendez-vous à la Vie Scolaire, via l'agenda du/de la PSYEN pour :

- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves en difficulté scolaire et/ou personnelle.
- Aider les élèves et leur famille dans l'élaboration et la construction de leur parcours de formation scolaire ou professionnelle.

Ce qui est exprimé lors des entretiens est confidentiel. Des informations pourront être partagées seulement si nécessaire et avec l'accord préalable de l'élève.

En tant que service public du Ministère de l'Éducation Nationale, et pour toute question relative à l'orientation, vous pouvez contacter le CIO d'Annonay.

CIO d'Annonay

Entrée H1, 6 Allée Copernic - 07100 ANNONAY

Tel. : 04.75.33.29.67 - E-mail: cio-annonay@ac-grenoble.fr

Horaires : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h 00

du lundi au vendredi.

Ouvert pendant les vacances scolaires.

4.3 Assistante sociale

Le service social en faveur des élèves est un service spécialisé de l'Éducation Nationale. L'assistante sociale scolaire fait partie du Pôle Médico-Social présent au sein des établissements.

Cette professionnelle a un rôle d'information, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et des familles. Elle est l'interface entre l'établissement scolaire, le milieu de vie du jeune et les structures extérieures (Conseil départemental, Justice, CAF, Associations...).

Pour exercer ces missions, l'assistante sociale participe à différentes instances de concertation sur l'établissement et elle réalise des entretiens avec les élèves et leurs familles.

En collaboration avec le secrétariat de gestion de l'établissement, l'assistante sociale accompagne les familles dans l'instruction des demandes de fonds social du lycée.

En poste sur plusieurs établissements, Maud COUETTE est présente au lycée Boissy d'Anglas, principalement, les mardis matin de 8h30 à 12h30. Des rendez-vous peuvent aussi être positionnés les mercredis matin.

Contact privilégié par mail : maud.couette@ac-grenoble.fr ou au 06.09.70.19.88.



**BESOIN D'AIDE
POUR PAYER DES FRAIS
LIÉS A LA SCOLARITE ?**

**LE LYCÉE PEUT VOUS ACCOMPAGNER
GRÂCE AU**

FONDS SOCIAL

- ✓ Cantine
- ✓ Internat
- ✓ Fournitures
- ✓ Vêtements
- ✓ Transport
- ✓ Sorties Scolaires
- ✓ Santé (achat de lunettes, d'appareil auditifs, soins psychologiques, bilans de spécialistes....)



Une aide qui s'adresse à tous les élèves, sans exception

Un dossier peut être retiré soit :

- auprès de la secrétaire de gestion, Mme LAMI CLAUSELLES Sophie (sophie.lami@ac-grenoble.fr)
- auprès de l'Assistante Sociale Scolaire, Mme COUETTE Maud (maud.couette@ac-grenoble.fr)
- Téléchargé via Pronote dans le casier numérique

Le dossier est étudié chaque trimestre par une commission.
Vous recevrez un courrier avec la réponse donnée.





5.1 Calendrier scolaire 2026-2027

Découpage de l'année scolaire 2026-2027

Trimestres

- **1er trimestre** : du 01/09/2026 au 20/11/2026 - Conseils de classe du 23/11/2026 au 04/12/2026
- **2ème trimestre** : du 23/11/2026 au 12/02/2027 - Conseils de classe du 01 au 12/03/2027
- **3ème trimestre** : du 01/03/2027 à fin mai, début juin - Conseils de classe de fin mai à début juin

Semestres

- **1er semestre** : du 01/09/2026 au 15/01/2027
- **2ème semestre** : du 18/01/2027 à fin mai, début juin

À noter : Les grands rendez-vous au lycée

Réunions parents

- 2nde 1 à 5 : Mardi 8 septembre 2026 - 18h15
- 2nde 6 à 10 : Jeudi 10 septembre 2026 - 18h15
- 2nde Pro+CAP : Mardi 8 septembre 2026 - 18h15

Réunions Orientation parents

Orientation Post-seconde :

- 2nde 6 à 11 : Mardi 8 décembre 2026 - 18h15
- 2nde 1 à 5 + Pro : Jeudi 10 décembre 2026 - 18h15

Présentation Parcousup:

- Jeudi 14 janvier 2027 - 18h15

Autres temps forts de l'année 2026/2027

- Journée Portes ouvertes : Samedi 9 janvier 2027 - 08h30 à 12h00
- Stage de 2nde du 14 au 25 juin 2027

Fin des cours

- 1 ère et Term. GT : vendredi 4 juin 2027
- 2nde GT : mercredi 9 juin 2027

Élections Conseil d'Administration 2026-2027

Semaine du 5 au 9 octobre 2026

Examens blancs

- Bac blanc terminales GT : semaine du 1 au 5 mars 2027
- Bac blanc français 1ère écrits et oraux : semaine du 25 au 29 janvier 2027
- Bac blanc Term. Pro : semaine du 25 au 29 janvier 2027

Test de positionnement 2nde GT

Pour les 2nde GT (mathématiques et français) : semaine du 21 au 25 septembre 2026

- 3ème Prépa-Métier : Jeudi 24 juin 2027
- BTS 1ère année : vendredi 28 mai 2027

5.2 Les différentes étapes de l'orientation



2nde

Début décembre, le lycée organise une première réunion d'orientation pour les parents et un sondage est adressé aux élèves sur les souhaits de voie et de spécialités pour l'année suivante. Les élèves expriment une première idée d'enseignements de spécialité.

Au 2nd trimestre, les élèves qui demandent une orientation en voie générale expriment leurs souhaits d'enseignements de spécialité.

Les élèves qui demandent une orientation en voie technologique expriment leur souhait de série. Des séances découverte des spécialités et filières sont proposées aux élèves, mi-janvier.

Une présentation des spécialités et des filières est également proposée aux parents lors de la Journée Portes Ouvertes (JPO) le samedi 9 janvier 2027 de 08h30 à 12h00.

Le conseil de classe du 2nd trimestre émet des recommandations d'orientation.

Au 3ème trimestre, les familles qui demandent la voie générale finalisent leurs choix définitifs d'enseignements de spécialités pour leur année de 1ère et les élèves qui demandent une orientation en voie technologique expriment leur choix de filière pour l'année de 1ère.

Dans le même temps, le choix des langues vivantes A et B devient définitif pour les années de Première et Terminale.

1ère

Dès le début de l'année, il est conseillé aux élèves de première de construire un parcours d'orientation via une visite des forums d'orientation et forums des métiers.

Au 2nd trimestre, les élèves et leur famille choisissent les 2 spécialités qu'ils souhaitent conserver l'année suivante. Le conseil de classe émet un avis.

Se connecter plus tôt à Parcoursup pour commencer à repérer les formations existantes est déjà possible et conseillé. Le site donne des informations précieuses aux élèves sur les attendus et les conditions d'accès et la réussite aux filières les plus sélectives.

Au 3ème trimestre, les familles font le choix définitif des spécialités conservées en terminale via les fiches dialogues, avant le conseil de classe de fin d'année.

Term.

De novembre à janvier, les élèves continuent la préparation de leur projet d'orientation via la visite des forums, les interventions en classe, les recherches personnelles, conférences proposées au lycée ou sur le site [Parcoursup-Terminales 2026-2027.fr](https://www.parcoursup-terminales.fr).

Fin novembre, le conseil de classe émet un avis sur leurs souhaits d'orientation. Les élèves consultent Parcoursup pour connaître le calendrier et les procédures.

Mi janvier, le lycée organise une réunion de présentation du Site Parcoursup pour les familles, et les élèves. Ceux-ci ont jusqu'à début avril pour aller aux JPO des Écoles, formuler leurs vœux et monter leur dossier scolaire sur la plateforme.

Une présentation Parcoursup est organisée pour toutes les classes.

En juin, les élèves reçoivent leurs réponses et choisissent leur affectation en faisant attention aux délais.

Les phases d'admission complémentaires se poursuivent jusqu'à début juillet pour la majorité des établissements.

5.3 Épreuves du Bac À partir de la Première

Baccalauréat Général et Technologique

Le contrôle continu : 40% de la note finale

Toutes les disciplines du tronc commun qui ne font pas l'objet d'épreuves sont concernées par le contrôle continu.

L'évaluation des options

Tous les enseignements optionnels sont évalués dans le cadre du contrôle continu.

Les épreuves terminales : 60% de la note finale

60% de la note est obtenue dans le cadre des épreuves anticipées (en première) et des épreuves terminales (en terminale) :-

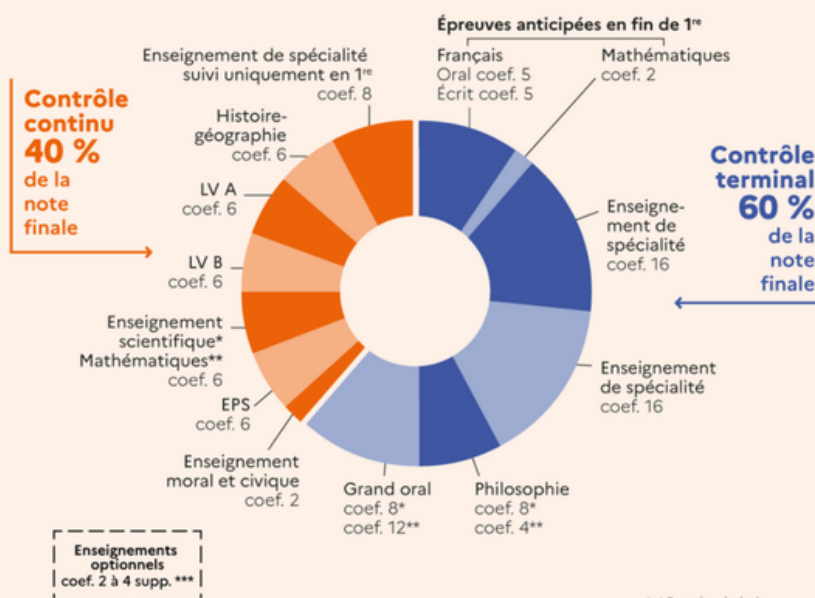
- Les épreuves anticipées de français : écrit coeff. 5 et oral coeff. 5
- Les épreuves anticipées de mathématiques : écrit coeff. 2
- Les deux épreuves pour les enseignements de spécialité suivis par l'élève : toutes les deux coeff. 16
- L'épreuve de philosophie en terminale : coeff. 8 en voie G et 4 en voie T
- Le Grand Oral : coeff. 8 en G et 12 en T

Toutes les notes sont prises en compte dans les bulletins demandés sur Parcoursup.

Les notes jusqu'au bac

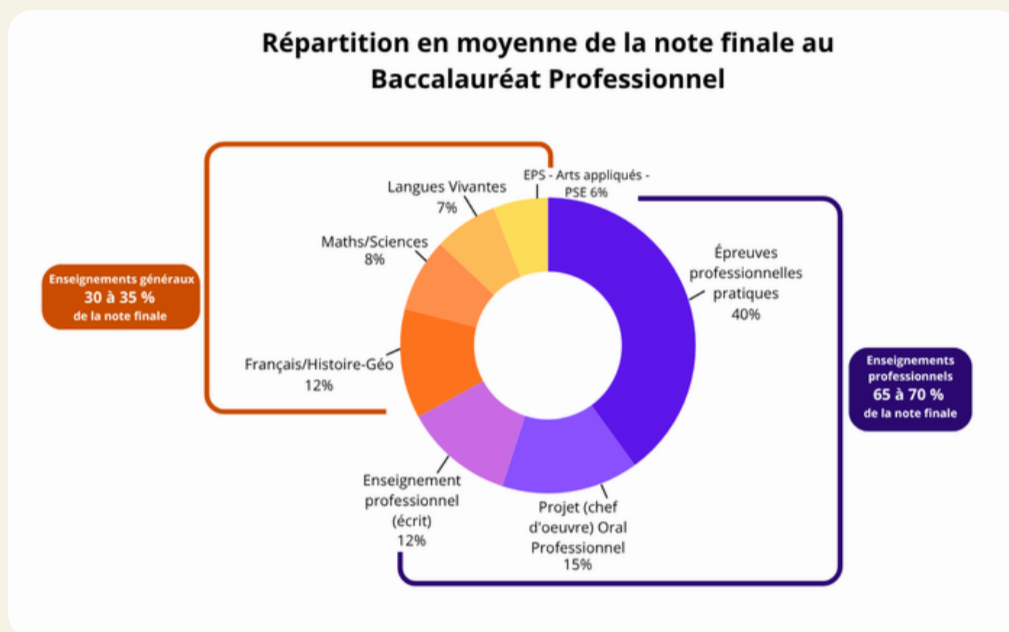
Le conseil de classe valide les notes du contrôle continu de l'élève. En fin de première et en fin de terminale, la commission académique d'harmonisation peut baisser ou augmenter les notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe. En fin de terminale, le jury académique du baccalauréat valide l'obtention de l'examen et attribue des mentions au vu des résultats.

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



Baccalauréat Professionnel

Le bac pro est un diplôme national. Il comporte sept épreuves obligatoires.

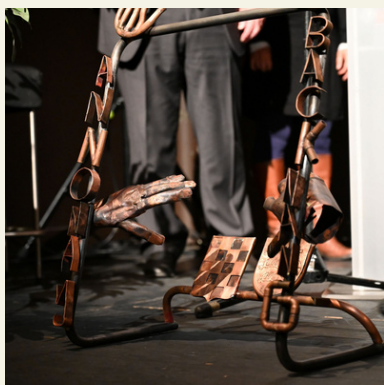


Période de formation en milieu professionnel (PFMP) :

La PFMP fait partie intégrante de la formation. C'est l'occasion privilégiée pour les lycéens de préciser leur projet professionnel. Elle détermine également leur insertion dans le monde du travail. Cette période est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation. Elle dure 20 semaines réparties sur les 3 années de formation, dans une ou plusieurs structures.

Toutes les périodes PFMP des lycéens et lycéennes en voie pro font l'objet d'une allocation versée par l'État, quelque soit la durée.

Cette prime peut être cumulée avec celle versée par l'entreprise/organisme d'accueil lorsque la durée du stage ou de PFMP est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire /universitaire, de deux mois consécutifs ou non.



5.4 Ouverture Internationale

L'international est une des spécificités de Lycée Boissy d'Anglas.

Les nombreux échanges, voyages et jumelages mis en place donnent à nos élèves des opportunités et des formations qualitatives répondant aux exigences des orientations dans l'enseignement supérieur.

Plusieurs labels témoignent de la volonté d'ouverture du lycée à l'internationale.

➤ ERASMUS +



Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Il vise à donner aux étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, etc. la possibilité de séjourner (études, stage) à l'étranger pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences.

Pour cela, il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux. Un large panel d'acteurs de l'éducation et de la formation, privés et publics, peuvent en bénéficier. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Nos élèves peuvent bénéficier de larges choix que procure Erasmus+ qu'ils soient en enseignement général, technologique ou professionnel, mais aussi dans nos sections de BTS.

S'ils choisissent de vivre une expérience Erasmus+, ils seront accompagnés par nos enseignants que ce soit pour le transport, l'hébergement ou l'activité éducative sur place.

➤ EUROSCOL



Label en cours d'obtention

Le label Euroscol reconnaît l'engagement des établissements scolaires publics, ou privés sous contrat, dans une dynamique d'ouverture européenne et internationale. Il s'inscrit dans la construction d'un Espace européen de l'éducation.

Sa force est, entre autre, d'offrir un égal accès à l'Europe et à l'international pour tous.



5.5 Nos spécificités

Prépa Médecine

Le suivi des spécialités SVT et Physique-Chimie en 1ère et Terminale (complétée par maths en 1ère et maths complémentaire en Terminale) est fortement recommandé pour intégrer cette préparation, les enseignements s'appuyant directement sur les notions étudiées en 1ère et en Terminale dans ces deux spécialités.

Les élèves approfondissent ainsi leurs connaissances grâce à des cours et activités en lien avec les attentes de la première année des études de santé (1h par semaine de physique ou de SVT de janvier à juin pour les élèves de 1ère, d'octobre à avril pour les élèves de Terminale)

La formation propose également des rencontres et échanges avec d'anciens élèves du lycée, actuellement en études de médecine à Saint-Étienne ou à Lyon. Ces interventions permettent aux lycéens de mieux appréhender les méthodes de travail, l'organisation des études et les exigences du parcours médical. Des professionnels de santé du secteur interviennent aussi régulièrement afin de présenter leur métier et leur expérience du terrain.

Une journée d'immersion sur le Campus Santé de Saint-Étienne est organisée : participation à des cours en amphithéâtre, découverte du campus et de l'environnement universitaire, afin d'aider les élèves à se projeter concrètement dans leurs futures études.

Enfin, une aide est proposée aux anciens élèves du lycée pour la préparation orale en mai-juin.



Prépa SciencesPo Paris

La prépa Sciences Po du lycée est une formation destinée aux élèves curieux, motivés et intéressés par l'actualité, les grands enjeux du monde contemporain, le débat d'idées et les études ambitieuses après le lycée. Cette préparation d'une heure par semaine, centrée sur les thématiques du concours commun du réseau Sciences Po, permet aux élèves volontaires de développer leur culture générale, leur esprit critique et les méthodes de travail attendues dans de nombreuses formations sélectives de l'enseignement supérieur (classes préparatoires, droit, journalisme, relations internationales, sciences humaines, etc.).

Une attention particulière est portée à la prise de parole et à la confiance en soi, notamment grâce à la participation à un concours d'éloquence permettant aux élèves de travailler l'expression orale, l'argumentation et l'aisance face à un public.

Le logo SciencesPo, avec le mot "SciencesPo" en rouge sur un fond blanc.

Prépa Math-Sup

Depuis trois ans, les élèves de Terminales se voient proposer cette préparation à double objectif :

- Entraîner ceux qui le souhaitent à intégrer l'une des écoles d'ingénieur du Groupe GEIPI Polytech, en s'appuyant sur les annales des années précédentes.
- Préparer ceux qui se destinent à suivre une classe préparatoire scientifique en leur apportant des compléments théoriques et en leur donnant des habitudes de travail qui répondent aux exigences attendus.

5.6 Dispositif des Cordées

Les Cordées de la réussite : oser l'ambition au Lycée Boissy d'Anglas

Le dispositif national des « Cordées de la réussite » est une formidable opportunité pour accompagner les élèves dans la construction de leur avenir.

Son objectif est simple : donner à chaque élève les moyens de réaliser ses ambitions, lui redonner confiance et lutter contre l'idée que certaines études supérieures lui seraient inaccessibles.



Concrètement, il s'agit d'un partenariat privilégié entre des établissements d'enseignement supérieur et notre lycée. Grâce à l'investissement de nos enseignants et à un accompagnement régulier, les élèves bénéficient d'actions concrètes (tutorat, visites d'établissements, rencontres de professionnels, conférences, sorties pédagogiques, etc.) pour les aider à se projeter sereinement vers l'enseignement supérieur.

Au Lycée Boissy d'Anglas, nous sommes très fiers de décliner ce dispositif à travers deux Cordées spécifiques :

- « **Ambition Pilat Loire Europe** » tournée vers l'éducation à la citoyenneté européenne et l'ouverture vers les classes préparatoires ;
- « **La culture scientifique** » tournée vers la promotion de la culture scientifique auprès des filles.

Dans une volonté de s'engager au quotidien pour que chaque lycéen ose viser l'excellence et concrétise un projet d'orientation qui lui ressemble, notre établissement soutient le dispositif des « Cordées de la réussite » et le développe.

Virgine CONIL, (professeure de SVT) et Stéphanie DA SILVA (professeure d'Éco-gestion) sont les deux enseignantes référentes de l'établissement.



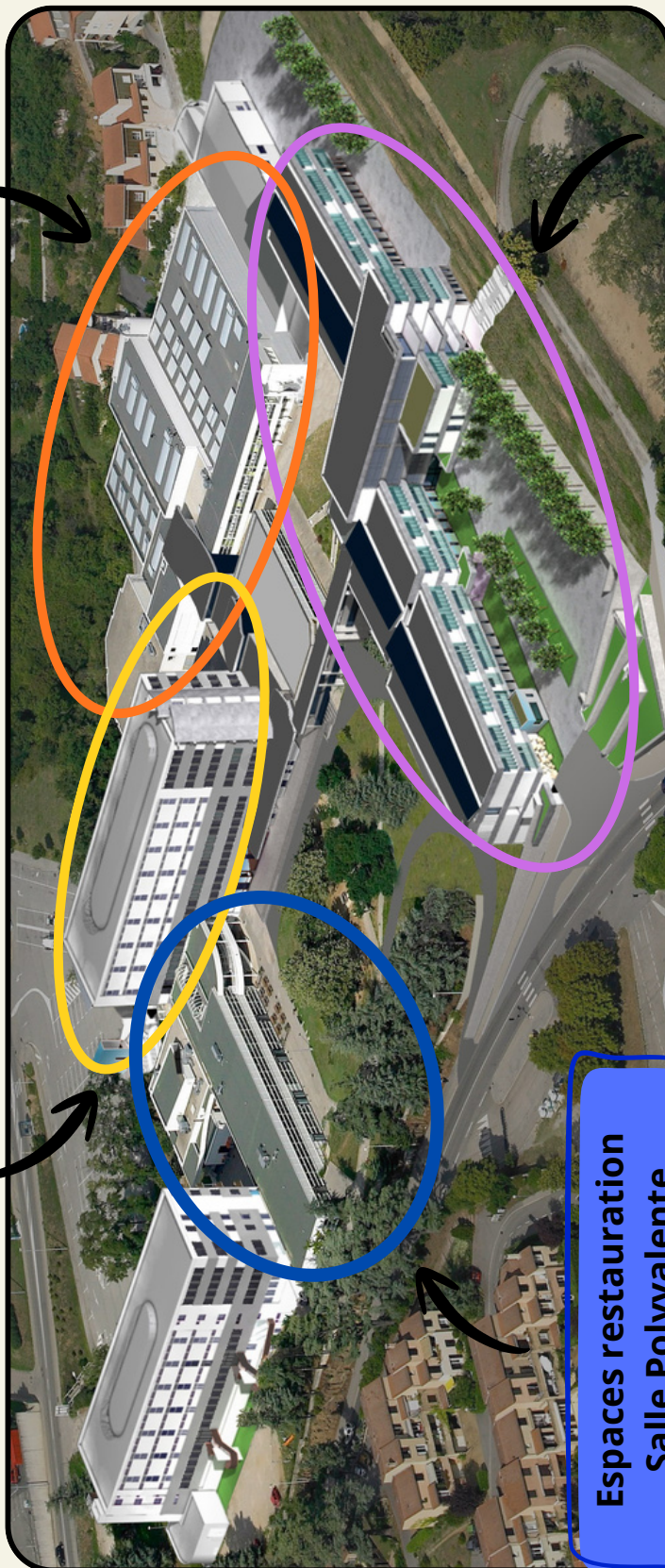
Plan du lycée

Bâtiments F, G H, I

- Salles de cours enseignement pro et technologique
- Ateliers

Bâtiment E

- Vie scolaire
- CDI
- Infirmerie
- Salle des profs
- Internat



Espaces restauration
Salle Polyvalente

Bâtiment K

- Salles d'enseignement générale et technologique
- Pôle administratif / Intendance



"On ne peut apprendre que seul, mais c'est plus facile de le faire avec d'autres"

S. COMNAC

Contacts Utiles

Standard 04 75 69 25 50

Vie Scolaire 04 75 69 25 51

Email ce.0070001n@ac-grenoble.fr

Adresse 50 avenue J. Jaurès
07100 ANNONAY

Site Internet <https://boissy-anglas.ent.auvergnhonealpes.fr>

